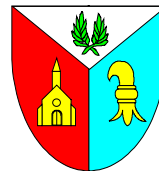




MAIRIE DE LA CHAPELAUDE
1, Place du 11 Novembre 1918
03380 LA CHAPELAUDE



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELAUDE

Date de la Réunion : 25 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq août, à 18 heures 30, se sont réunis à la Maison de Village, en session ordinaire, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Olivier ARROYO, élu Maire.

Date de la convocation : **18 août 2026**

Date d'affichage : **18 août 2026**

Présents : **Olivier ARROYO - Jean-Louis CHEMINET - Isabelle GOMES - Marie CAMELOT - Aline DEMAY - David LAFAYE - Jean-Marc MATYNIA - Valentin PAGE - Julie PINTO - Eveline RAVET - Isabelle TREYSSAT - Corinne VINCENT**

Absents excusés : **Anthony COUDERC - Georges GUYOT**

Absent : **Jérôme BONNEAU**

Secrétaire de Séance : **Jean-Louis CHEMINET**

Procurations : **Anthony COUDERC à Jean-Louis CHEMINET - Georges GUYOT à Olivier ARROYO**

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2 - Demande d'aide au Département au titre de la solidarité départementale
- 3 - Devis voirie
- 4 - Personnel communal
- 5 - Travaux mairie
- 6 - Travaux église
- 7 - PLU
- 8 - Modification des bases fiscales
- 9 - Projets photovoltaïques et éoliens
- 10 - Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.)
- 11 - Conseil municipal jeunes
- 12 - Mutuelle communale
- 13 - Terrain à l'abandon à St Sornin
- 14 - Affaires générales
- 15 - Questions diverses

1- Le procès-verbal de la précédente réunion a été adopté à l'unanimité des membres présents.

2- DEMANDE D'AIDE AU DEPARTEMENT AU TITRE DE LA SOLIDARITE DEPARTEMENTALE

 **Délibération n° 26 08 25_001**

Le maire rappelle à l'assemblée l'éligibilité de la commune au dispositif de solidarité départementale.

Puis, il évoque la nécessité de doter le service technique d'une balayeuse et donne connaissance d'un devis de 10 800,00 € HT soit 12 960,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de l'acquisition d'une balayeuse pour un montant de 10 800,00 € HT
- dit que la dépense correspondante est inscrite au budget 2026
- sollicite l'attribution d'une subvention départementale au titre de la solidarité départementale
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Acquisition d'une balayeuse	10 800,00 €	Conseil Départemental	5 000,00 €
		Ressources propres	5 800,00 €
TOTAL	10 800,00 €	TOTAL	10 800,00 €

- autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande

3- DEVIS VOIRIE :

 **Délibération n° 26 08 25_002**

Suite à la consultation de plusieurs entreprises de Travaux Publics pour réaliser les travaux de voirie retenus pour 2026, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, valide le devis suivant :

ENTREPRISE	VOIES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Entreprise COLAS 183, rue de Stalingrad 03630 DESERTINES	Route de la Vallas Impasse de La Vallas	16 335,00 €	19 602,60 €

4- PERSONNEL COMMUNAL :

Arrivée de David LAFAYE à 18h40

Le maire rappelle la création de 2 postes d'adjoint technique à l'école à la restauration scolaire et l'entretien des locaux et informe des candidatures reçues et des nominations auxquelles il a procédé.

Il précise également qu'un service civique sera accueilli pendant 8 mois pour une mission de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2026.

5- TRAVAUX MAIRIE

Les bureaux de la mairie sont installés dans les locaux de la Maison de Village depuis le lundi 24 août et pendant toute la durée des travaux. Le maire remercie les équipes qui ont participé au transfert.

Renseignement pris auprès de la Sous-Préfecture, le conseil municipal n'a pas à délibérer pour acter le déplacement des bureaux car il ne s'agit pas d'un transfert définitif.

La réunion préparatoire avec les entreprises aura lieu vendredi 28 août.

Le maire précise que toutes les subventions sont maintenant notifiées y compris le Fonds Vert pour un montant de 32 506,74 €. Le plan de financement de l'opération va pouvoir être actualisé.

6- TRAVAUX EGLISE

M. DUPLAT, architecte mandaté par le service des Monuments historiques, est venu en visite le 21 juillet et a remis la fiche d'opération tenant compte des orientations qui lui ont été communiquées, à savoir la restauration des toitures de la nef et du transept.

L'estimation du coût de l'opération, maîtrise d'œuvre comprise, est de 1 371 989,66 €.

Le document remis va permettre de lancer l'appel d'offres de maîtrise d'œuvre avant de déposer les demandes d'aide auprès des différents financeurs.

7- PLU

La commission urbanisme va se réunir pour engager la procédure d'appel d'offres en vue de recruter un bureau d'études.

Les services d'Allier Bourbonnais Territoires (ABT) seront consultés au préalable pour aider à la rédaction du cahier des charges.

8- MODIFICATION DES BASES FISCALES

Délibération n° 26 08 25_003

Le Maire expose que la dernière revalorisation officielle des bases fiscales effectuée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) date de 1970 et fait ressortir de nombreux biens immobiliers avec des éléments de confort manquant.

Afin de respecter une équité fiscale, il apparaît normal, pour la DGFIP, qu'une revalorisation soit effectuée mais elle ne peut l'être que sur la base du volontariat de la collectivité.

Aussi, le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la revalorisation éventuelle des bases fiscales.

Le conseil municipal, à 14 voix POUR, se montre volontaire pour la revalorisation des bases fiscales qui servent pour le calcul de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

9- PROJETS PHOTOVOLTAIQUES ET EOLIENS

Projets éoliens :

Le maire rappelle la délibération déjà prise concernant la multiplicité des projets et propose au conseil municipal de se prononcer sur les projets photovoltaïques.

Projets photovoltaïques :

Délibération n° 26 08 25_004

Le maire fait part des nombreuses sollicitations qu'il a reçues depuis son début de mandat concernant l'implantation de projets photovoltaïques au sol sur la commune.

Puis il rappelle les préconisations de la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT) : privilégier les terrains dégradés ou artificialisés, préserver les espaces agricoles et naturels, être compatibles avec les documents d'urbanisme et faire l'objet d'une concertation locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 1 abstention (Jean-Louis CHEMINET) décide, à chaque cas de sollicitation par un opérateur, de :

- ne pas donner immédiatement un accord de principe et ne rien signer ;
- demander un dossier complet : localisation, parcelles, surface, puissance, propriétaire, raccordement et nature du projet ;

- saisir rapidement la DDT pour un premier examen ;
- informer la Communauté de Communes du Pays d'Huriel afin d'assurer un suivi cohérent sur le territoire ;
- demander une concertation avec les élus et les riverains.

10- DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.)

Plusieurs points d'eau incendie recensés sur la commune font apparaître des difficultés d'accès, notamment chez des propriétaires privés.

Une réunion avec ces propriétaires est envisagée pour expliquer les attentes du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

11- CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

La commission chargée de la création d'un conseil municipal jeunes va se réunir pour réfléchir à sa mise en place.

12- MUTUELLE COMMUNALE

Parmi les propositions examinées par le groupe de travail, il ressort que la Mutuelle Régionale est la plus adaptée. Aline DEMAY se charge de les contacter afin d'envisager l'organisation d'une présentation de cette mutuelle à la population.

13- TERRAIN A L'ABANDON A ST SORNIN

Plusieurs procédures engagées depuis de nombreuses années pour faire disparaître une friche en plein cœur du village de St Sornin, n'ont pas pu aboutir.

Une nouvelle procédure sera prochainement mise en œuvre.

14 - AFFAIRES GENERALES :

➤ Troupe de théâtre :

Une troupe de théâtre de Lignerolles donnera une représentation de la pièce « Gare à vous » à la salle polyvalente le 13 février 2027. Le spectacle dure environ deux heures.

➤ Devis climatisation pour l'école :

Une demande est en cours mais le devis ne nous est pas encore parvenu.

➤ Dispositif été 2026 pour l'installation d'équipements de rafraîchissement :

Ce dispositif prend en charge l'achat d'équipements de rafraîchissement branchés au réseau électrique (10 maximum) dans la limite de 400 € par appareil installé dans les écoles et centre de loisirs. Un recensement des besoins va être effectué pour déposer une demande d'aide avant le 30 septembre.

➤ Chap'infos :

Le bulletin d'information Chap'infos est en cours de finalisation pour une distribution prévue fin septembre.

➤ Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (SST):

Le recyclage est à prévoir pour la majorité des agents de la commune.

➤ Pergola devant la boulangerie :

Suite à sa demande d'installation d'une pergola, le boulanger va être invité à déposer une déclaration préalable de travaux qui sera transmise à la DDT pour instruction et à l'Architecte des Bâtiments de France pour avis.

➤ Comité des Fêtes :

Un nouveau comité des fêtes est en cours de constitution et fait appel à la motivation de bénévoles pour rejoindre l'équipe.

➤ **C.C.A.S. :**

Le CCAS se réunira le 3 septembre et délibèrera sur la mise en place d'une participation au transport scolaire pour les élèves de la commune qui fréquentent le collège.

➤ **Convocation au tribunal :**

Le maire a de nouveau reçu une convocation à une audience du tribunal judiciaire dans le cadre d'un litige de bornage. Le conseil municipal devra délibérer pour l'autoriser à représenter la commune. L'assistance juridique de GROUPAMA sera également sollicitée en vue de l'audience du 28 octobre.

➤ **Réunions de village :**

Des réunions de village sont programmées à 18h00 : le 14 septembre pour la Vallas et le 29 septembre pour Peu Chevrier - Les Malvaux - La Gare

15 - QUESTIONS DIVERSES :

- David LAFAYE déplore le manque de civisme des propriétaires de chiens et suggère la mise en place de sac de ramassage des déjections canines, notamment aux abords de l'Espace Ludique et signale la gêne occasionnée par les composteurs installés à proximité de la salle polyvalente.
- Un concours de pétanque gratuit, ouvert à tous, est organisé le 27 septembre 2026 après-midi sous couvert de la commission des sports.
- L'association Pour la sauvegarde du patrimoine organise une animation sur le thème de l'eau « H2Oie » à la salle polyvalente le samedi 19 septembre dans le cadre des journées du patrimoine.
- La couverture du garage de l'école sera terminée d'ici le 29 août.
- La brocante, organisée par Une moto un jouet, se déroulera le 6 septembre.



Séance levée à 20h35

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 22 septembre 2026 à 18h30

Le Président de séance,
Olivier ARROYO,

La secrétaire de séance,
Jean-Louis CHEMINET,